

Formation des membres du CSE-CSSCT Commission Santé-Sécurité et Conditions de Travail



Formation des membres élus du Comité Social Économique (titulaires et suppléants).

Toute entreprise de + de 11 salariés doit disposer d'un CSE.

Les membres élus doivent être formés afin de pouvoir accomplir leurs prérogatives.

Cette formation répond aux exigences de la loi du 2 août 2021 :

Les membres du CSE-CSSCT doivent bénéficier d'une formation de 5 jours minimum dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé sécurité et conditions de travail. Cette formation pratique et agréée par le ministère du travail vous apportera les outils nécessaires à la réalisation de vos missions.

Durée :

35.00 heures soit 5 jours (3+2)

Prérequis

Aucun

Nombre de participants :

De 1 à 10 maximum par session

Validité :

4 ans

Profils des apprenants :

Cette formation s'adresse à tout membre (titulaire et suppléant) du CSE et de la CSSCT au sein des entreprises.

Diplôme visé :

Attestation de formation Membre du CSE

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les rôles, missions et moyens du CSE et de la CSSCT.
- Repérer les risques et s'approprier les méthodes et outils pour jouer son rôle de préventeur.
- Être un acteur proactif de la santé et de la sécurité au travail et contribuer à la politique de prévention.

Schneider Prévention Antilles-Guyane

4 rue Blaise Cendrars

97310 Kourou

Email: contact.ag@schneider-prevention.fr

Tel: 0594323713 ou 0783771373



Contenu de la formation

AVANT- Autodiagnostic.

PENDANT – en groupe :

1 - Enjeux, les acteurs, le fonctionnement du CSE et l'organisation de la CSSCT

S'approprier les enjeux de la santé / sécurité au travail et l'organisation en place pour y répondre.

- Les enjeux et obligations de prévention de l'employeur.
- Les acteurs externes (Inspection du travail, médecin du travail, CARSAT, CRAMIF, ANACT, INRS, ...) et internes (CSE, CSSCT, préventeurs et référents handicap et harcèlement).

Maîtriser les rôles, les missions et les moyens du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

- Rôle du CSE en prévention des risques professionnels.
- Attribution des rôles des membres de la CSSCT.
- Moyens : heures de délégation, formation, protection des élus et recours à l'expertise...

Articuler le fonctionnement du CSE et de la CSSCT.

- Identifier la composition, le fonctionnement et la composition de la CSSCT

Mise en situation

Cas pratique pour identifier les moyens, missions, fonctionnement de la CSSCT et un quiz digital pour s'approprier les aspects juridiques.

2 - Repérer les risques de son organisation et identifier les principales obligations en santé et sécurité

Identifier et évaluer les risques :

- Définir danger, risque, dommage, situation dangereuse...
- S'approprier le DUER comme outil de pilotage.
- Identifier les risques au sein de votre entreprise.

Savoir rechercher les informations liées aux obligations en santé et sécurité.

- Aménagement des locaux, ergonomie des postes, aménagement pour les personnes handicapées, hygiène des locaux, télétravail, intervention de prestataires, autorisations, habilitations, information et formation sécurité, pénibilité...

Risques des secteurs : tertiaire, industrie et Seveso.

Mise en situation

Un Quiz digital sur les RPS et un jeu "chasse aux risques".

3 - Identifier les RPS et agir

RPS : de quoi parle-t-on ?

- Définir souffrance, stress, harcèlement, burn-out, violence, incivilités, isolement social...
- Cadre juridique et risques pour l'employeur.
- Rôle des référents.

Les facteurs de risque psychosociaux (politique RH, organisation, conditions de travail, culture d'entreprise, ...) et les sources de bien-être au travail.

Auditer le risque psychosocial.

- Établir un diagnostic partagé.
- Identifier les forces et les faiblesses de son organisation.

Les étapes d'une démarche de prévention.

- Les acteurs et le pilotage des RPS.
- Les niveaux d'action : primaire, secondaire et tertiaire.
- Contribuer à un plan d'actions adapté.
- Élaborer et suivre les outils de mesure.

Mise en situation

Élaboration d'une grille d'analyse sur le rôle des élus dans la mise en œuvre de la prévention RPS et vidéos sur les problématiques RPS.

4 - Être acteur dans la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail

Agir en cas de danger grave et imminent : droit d'alerte, enquête et droit de retrait.

Différencier accident de travail et maladie professionnelle.

- Définir les termes : accident du travail, de trajet, maladie professionnelle.
- S'approprier la réglementation : modalités de reconnaissance par la sécurité sociale, conséquences salariales et patronales.
- Identifier le rôle de l'employeur et des élus.

Mener des enquêtes.

- Recueillir des faits.
- Construire un arbre des causes.
- Proposer des actions de prévention à l'employeur.

Réaliser des inspections : grille d'inspection, étapes et compte rendu d'inspection.

Mise en situation

Étude de cas "dangers graves et imminents", construction d'une grille d'inspection et exercice sur la construction et l'exploitation d'un arbre des causes.

5 - S'appuyer sur la documentation et les reportings pour construire un programme de prévention

Schneider Prévention Antilles-Guyane

4 rue Blaise Cendrars

97310 Kourou

Email: contact.ag@schneider-prevention.fr

Tel: 0594323713 ou 0783771373



Analyser les informations et les documents SSCT.

- Participer au programme annuel de prévention des risques.

Identifier les situations SSCT nécessitant de recourir à l'information ou à la consultation du CSE.

- Déroulement de la procédure de consultation.
- Savoir rendre un avis.

Élaborer le plan d'actions du CSE.

- Identifier les priorités de la CSSCT et du CSE.
- Déterminer les axes de travail.

Mise en situation

Quiz interactif sur les règles d'information / consultation du CSE – Cas fil rouge "rendre un avis sur un programme de prévention".

APRES - Mise en œuvre en situation de travail

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Organisme de formations, de conseils et d'accompagnements en prévention des risques professionnels. Des formateurs polyvalents et expérimentés pour répondre à vos spécificités.

M Florent SCHNEIDER, IPRP, formateur CSE et RPS (INRS)

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Agréments :

DGCOPOP Guyane / DETCC / Pôle travail

Arrêté du 3 mai 2021 du préfet de Guyane fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation en santé, sécurité et conditions de travail, des représentants du personnel des comités sociaux et économiques.

- **Schneider Prévention Guyane 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou**